



## PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel  
Pôle environnement et guichet unique ICPE

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **Demande de déclaration d'utilité publique pour les travaux de renouvellement des lignes à 63 000 volts Champvert/Saint-Éloi 1&2 et Imphy/Saint-Éloi et valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Léger-des-Vignes, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire**

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-11-21-002 du 21 novembre 2019, Madame la Préfète de la Nièvre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **mardi 17 décembre 2019 à 9H00 au jeudi 23 janvier 2020 inclus jusqu'à 17H00**, soit pendant 38 jours consécutifs, portant déclaration d'utilité publique des travaux de renouvellement des lignes à 63 000 volts Champvert/Saint-Éloi 1&2 et Imphy/Saint-Éloi et valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Léger-des-Vignes, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire.

M. Jean-Pierre BILLARD, technicien des services vétérinaires, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers et les pièces qui les accompagnent seront déposés dans les mairies de Champvert, Decize, Druy-Parigny, Imphy, Saint-Éloi, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire. Ces documents pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet « publications » - rubrique « enquêtes publiques État »).

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies citées ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BILLARD, à la mairie de Saint-Léger-des-Vignes, commune siège de l'enquête (1, rue de la Loge- 58300 Saint- Léger-des-Vignes).

Les observations pourront également être adressées à Mme la Préfète par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre (Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 Nevers Cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. BILLARD se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Saint-Léger-des-Vignes, siège de l'enquête publique, les :

- mardi 17 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- samedi 11 janvier 2020 de 9h00 à 12h00

ainsi qu'à la mairie de Sougy-sur-Loire, les :

- mardi 17 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 23 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

et à la mairie de Sauvigny-les-Bois, les :

- mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- mercredi 15 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est : M. Rémi GELLENONCOURT – Réseau de Transport d'Électricité – Centre de développement et d'ingénierie Nancy – 8, rue de Versigny – 54608 Villers-les-Nancy Cédex – Téléphone : 03.83.92.22.07 – Courriel : [remi.gellenoncourt@rte-france.com](mailto:remi.gellenoncourt@rte-france.com)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- sur le site internet de la Préfecture : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet « publications » - rubrique « enquêtes publiques État »),
- à la préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- en mairies de Champvert, Decize, Druy-Parigny, Imphy, Saint-Éloi, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire, Sauvigny-les-Bois et Sougy-sur-Loire, pendant une durée d'un an.